



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/19128  
14 septembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 11 SEPTEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans sa lettre du 4 septembre 1987 (S/19106), le représentant du régime terroriste et expansionniste de Tripoli a tenté, une fois de plus, d'abuser de la conscience de la communauté internationale en qualifiant l'attaque lancée par ses hordes armées contre la localité d'Aouzou, dont l'appartenance au Tchad ne souffre aucune équivoque, d'exercice de droit de légitime défense.

Ce mensonge puéril visant aujourd'hui à transformer l'agresseur en agressé ne doit tromper personne, car il est aujourd'hui notoire que la Libye, faisant fi de toutes les règles régissant les rapports entre Etats, continue d'agresser le Tchad depuis une quinzaine d'années, fondant ses actions sur la notion rétrograde aux consonances funestes "d'espace vital et de prolongement naturel".

En dépit de la disponibilité constante du Gouvernement tchadien à résoudre pacifiquement le différend, et ce, dans le strict respect des conventions, règles et coutumes internationales, la Libye, surarmée et conseillée par ses amis extra-africains, n'a jamais caché sa volonté sordide d'anéantir militairement le Tchad.

Devant la farouche détermination du peuple tchadien de défendre ses terres héritées de la colonisation, le régime annexionniste de Tripoli prétend aujourd'hui que "certaines forces impérialistes s'efforcent d'exacerber la tension dans la région ... et s'emploient actuellement à inciter le régime de N'Djamena à poursuivre son agression contre la Jamahiriya...".

Il y a lieu de s'interroger sur le crédit à accorder à ces allégations mensongères, grossières et ridicules émanant des dirigeants dont l'action politique ne se caractérise que par l'agression, la déstabilisation et le terrorisme.

Que dire aujourd'hui de cet impressionnant arsenal de tous calibres de fabrication soviétique abandonné par les envahisseurs libyens lors de leurs précédentes et successives débandades?

Que dire de ces ressortissants extra-africains faits prisonniers ou abattus aux commandes de ces aéronefs de fabrication soviétique qui assassinent et mutilent quotidiennement les populations civiles tchadiennes?

S/19128  
Français  
Page 2

Que dire des bombardements libyens sur Ounianga Kebbir le 25 août 1987, alors que le Tchad accueillait, à N'Djamena, S. E. M. Kenneth Kaunda, Président de la République de Zambie et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, venu proposer sa médiation dans le conflit Tchad-Libye? Un mépris arrogant vis-à-vis de l'organisation continentale!

A la lumière de ce qui précède et qui témoigne abondamment de la volonté délibérée du régime raciste et fasciste de Tripoli d'imposer sa domination au Tchad, le Gouvernement tchadien, tout en privilégiant les initiatives impartiales qui mèneront à une paix juste dans le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Tchad, se défendra par tous les moyens contre l'agression libyenne, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mahamat Ali ADOUM

-----

